



NOTE D'INFORMATION

Date : 25 février 2025

Diffusion : par affichage au sous-sol / panneau RH

Destinataires : A l'ensemble du personnel

Réf : NI.GRH.20250225

Objet : Index de l'Egalité Professionnelle 2024

Le 25 février 2025, l'Association Champfleuri a déclaré son Index de l'Egalité Professionnelle au titre des données 2024.

Vous trouverez ci-dessous le récapitulatif de cette déclaration.

Informations calcul et période de référence

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés	2024
Date de fin de la période de référence	31/12/2024
Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs	68

Indicateur relatif à l'écart de rémunération

Motif de non calculabilité	Effectif des groupes retenus inférieur à 40% de l'effectif pris en compte pour le calcul des indicateurs
----------------------------	--

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles

Motif de non calculabilité	Effectif pris en compte pour le calcul des indicateurs ne compte pas au moins 5 femmes et 5 hommes
----------------------------	--

Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Motif de non calculabilité	Absence d'augmentations salariales pendant la durée du ou des congés maternité (ou d'adoption)
----------------------------	--

Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté	2
Sexe des salariés sur-représentés	Femmes
Nombre de points obtenus	5

Index égalité professionnelle

Total de points obtenus	5
Nombre de points maximum pouvant être obtenus	10
Résultat final sur 100 points	Non calculable

L'Index étant incalculable, un plan d'actions précisera les raisons pour lesquelles les indicateurs n'ont pas pu être calculés ainsi que les objectifs et mesures de correction.

Ce plan d'actions sera porté à la connaissance du personnel dans la zone réservée aux affichages obligatoires après l'avoir transmis pour information et consultation au Comité Social et Economique.

Sébastien TALEUX
Directeur